

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1091

3 mai 2008

SOMMAIRE

Alegis	52368	Lovan S.A.	52323
Ascania I Beta S.à r.l.	52351	Lucius Divers	52324
Atasonic S.A.	52342	Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	52323
Atman S.A.	52347	Lux Invest International SA	52339
Axa Alternative Financing Management S.à r.l.	52350	Lux-Pension	52348
Baie des Rois S.A.	52350	Marmor S.A. Holding	52349
B.I.P. Consultancy S.A.	52340	MD Mezzanine S.A., SICAR	52344
Blue Skye (Lux) S.à r.l.	52338	Mincal S.A.	52342
Boston Technology Luxembourg S.A.	52351	Mincal S.A.	52345
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	52359	Mincal S.A.	52341
Cathom Holdings S.a.	52336	Mincal S.A.	52343
Cegelec SA	52322	M.M.P. S.A.	52364
Commandite Financière S.A.	52325	Nob Hill S.A.	52346
Communauté Internationale des Hommes d'Affaires du Plein Evangile (F.G.B.M.F.I.) de Luxembourg	52339	Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	52344
Compagnie Européenne de Support et d'Assistance au Management	52342	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	52345
Dixxi S.à r.l.	52359	Northern Digital S. à r.l.	52343
Euronomic Holding S.A.	52342	Orius - It S.A.	52362
Euronomic Holding S.A.	52343	Phoenix Telecom S.à r.l.	52362
Euronomic Holding S.A.	52343	Powerwellness S.A.	52324
Ferugem Investments S.à r.l.	52345	Racing Competitions and Management International S.A.	52338
Ferugem Investments S.à r.l.	52345	Red Pepper Lux	52368
Fintal Holding S.A.	52340	Safak SPV Holdco S.à r.l.	52350
FR Solar Luxco JVCo	52325	Safak SPV S.à r.l.	52349
Gaijin S.A.	52367	Servais S.A.	52368
Groupe Sin S. à r.l.	52341	Shane Corporation S.à r.l.	52362
Imco Luxembourg Sàrl	52347	Slovtop S.à r.l.	52337
Imco Luxembourg Sàrl	52348	Smallworld S.A.	52325
Imco Luxembourg Sàrl	52347	Tableton S.A.	52322
Imco Luxembourg Sàrl	52349	THOMAS & FILS Matériaux de Construction S.à r.l.	52346
Imco Luxembourg Sàrl	52347	THOMAS & FILS Matériaux de Construction S.à r.l.	52348
Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l.	52346	Thor 2 S.A.	52337
J.M. Rénovation S.à r.l.	52363	Transline Lux Sàrl	52344
Lionshare Holding S.A.	52337		

Tableton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.329.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine GLOESENER;
5. D'élire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael HOLMBERG;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles WECKER;
7. De réélire BURHOU LIMITED comme administrateur au Conseil d'Administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 27th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine GLOESENER as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr Mikael HOLMBERG as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles WECKER as auditor of the company;
4. To appoint Mr Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Nadine GLOESENER;
5. To appoint Mr Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new director of the company replacing Mr Mikael HOLMBERG;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles WECKER.
7. To re-elect BURHOU LIMITED as director of the board until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008048785/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02603. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Cegelec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 53.493.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire et du conseil d'administration du 28 février 2008

1. les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Xavier Chaumont de son poste d'administrateur, à dater de ce jour;
2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Luc Penninckx, né le 01/02/1965 à Mechelen (Belgique), résidant à B-2820 Bonheiden, 49 Oude Schrieksebaan, comme administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014;
3. les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Guy Bertels, nommé en qualité d'administrateur-délégué de la société depuis le 16/06/2003 et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048962/777/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Lovan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.228.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mme Nadine GLOESENER comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'approuver la démission de M. Mikael HOLMBERG comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société;
4. D'élire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de Mme Nadine GLOESENER;
5. D'élire M. Peter ENGELBERG demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration en remplacement de M. Mikael HOLMBERG;
6. D'élire MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Gilles WECKER;
7. De réélire M. Russel Andrew Peter MICHEL comme administrateur au Conseil d'Administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on December 27th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs Nadine GLOESENER as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr Mikael HOLMBERG as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles WECKER as auditor of the company;
4. To appoint Mr Gilles WECKER residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new director of the company replacing Mrs Nadine GLOESENER;
5. To appoint Mr Peter ENGELBERG residing professionally at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new director of the company replacing Mr Mikael HOLMBERG;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as new statutory auditor of the company replacing Mr Gilles WECKER.
7. To re-elect Mr Peter Andrew Russel MICHEL as director of the board until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008048786/1369/34.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02600. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 mars 2008 et de l'agrément de la Commission de surveillance du secteur financier que:

Johan Groothaert, né le 21.02.1970 à Neerpelt, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 1/2 Royal Exchange Buildings, GB-London, EC3 V 3LF, Alexander Szewald, né le 12.02.1970 à Windhoek, Namibie, ayant son adresse professionnelle à 1/2 Royal Exchange Buildings, GB-London, EC3 V 3LF et Mr. Andreas Günther, né le 15.03.1967 à Hofheim am Taunus, Germany, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, sont nommés comme administrateur de la Société avec effet au 1 avril 2008 pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008049457/8695/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02989. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Lucius Divers, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8322 Olm, 21, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg F 1.330.

*Modification des statuts***Art. 1^{er}** . L'association prend la dénomination «LUCIUS DIVERS»**Art. 3.** L'association LUCIUS DIVERS a pour objet:

- de promouvoir et de soutenir moralement et matériellement l'enseignement de la plongée subaquatique, organisé par l'association Sportive du Lycée Technique Michel-Lucius;
- de conserver et de développer l'enthousiasme pour la plongée et l'exploration des fonds sous-marins de ses membres, par l'organisation d'entraînements ainsi que de stages d'initiation et de perfectionnement;
- de contribuer par tous les moyens possibles au respect de la faune, de la flore et des richesses subaquatiques dans leur ensemble;
- de sauvegarder les liens d'amitié entre ses membres;
- d'accepter les et d'adhérer aux statuts de la FLASSA, conformément à l'article 7 des statuts de celle-ci.

Art. 4. L'association se compose de membres actifs licenciés, de membres sympathisants et de membres honoraires. Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois (3).**Art. 5.** Peuvent être membres de l'association:

- tous les élèves ou anciens élèves du Lycée Technique Michel-Lucius ou bien
 - toutes les personnes ayant participé à un stage de plongée sous-marine organisé par l'association sportive du Lycée Technique Michel-Lucius;
- qui déclarent leur adhésion et s'engagent à agir en faveur des statuts de l'association et qui se sont acquittées de leur cotisation annuelle.

La qualité de membre honoraire peut être conférée par le comité à toute personne physique ou morale ayant contribué d'une façon quelconque à la réalisation des objectifs de l'association.

Art. 6. La qualité de membre peut être acquise en présentant une demande au comité qui décide à la simple majorité des voix.

En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois toute admission ne devient définitive qu'après acquittement de la cotisation annuelle.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par avant le 31 décembre. La date exacte est fixée par le comité.**Art. 24.** Les cotisations annuelles à payer par les membres actifs, sympathisants ou honoraires sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du comité. La cotisation annuelle maximale est fixée à 100,00 Euro. Elle est échue à la date du 31 décembre de l'année pour laquelle elle est due.

Statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive du 24 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008048897/5945/41.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02814. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Powerwellness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 23-25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.467.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2008

Les associés dûment convoqués, ont décidé que la société sera valablement engagée par le droit de cosignature obligatoire de la gérante technique, Madame Francine Mooren.

Pierre KEMMER / Francine MOOREN.

Référence de publication: 2008048952/576/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Commandite Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.946.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Le Conseil d'Administration

Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048946/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Smallworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 114.538.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI (Annexe 2) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale délibérant sur l'approbation des comptes clôturés au 30 juin 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Le Conseil d'Administration

Vincent THILL / Salvatore DESIDERIO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008048947/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

FR Solar Luxco JVCo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.668.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FR Solar Luxco S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.974, here represented by Tom Storck, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) FR Solar (Cayman) 1 Limited, a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, The Cayman Islands, in the process of being registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands, here represented by Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) FR Solar (Cayman) 2 Limited, a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, The Cayman Islands, in the process of being registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands, here represented by Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between FR Solar Luxco S. à r.l., subscriber of the GP shares as general partner (the GP Shareholder), the subscribers and all those who may become owners of the GP Shares or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of FR Solar Luxco JVCo (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by:

(i) three million eighty thousand (3,080,000) GP shares (the GP Shares), and

(ii) twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value of 1 eurocent (EUR 0.01) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation**Art. 8. Management of the Company.**

7.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

7.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability.

9.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 10. Powers and voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

11.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Supervision - Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 12. Supervisory Board.

11.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

11.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

11.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and annual general meeting.

12.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

12.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at

10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

13.4 The GP Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General Provision

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

1) FR Solar Luxco S. à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 3,080,000 GP Shares in registered form, with a par value of 1 euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand eight hundred euro (EUR 30,800);

2) FR Solar (Cayman) 1 Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for ten thousand (10,000) Ordinary shares in registered form, with a par value of 1 euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred euro (EUR 100);

3) FR Solar (Cayman) 2 Limited, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for ten thousand (10,000) Ordinary shares in registered form, with a par value of 1 euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one hundred euro (EUR 100).

The amount of thirty one thousand euro EUR 31,000 is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Francesco Giuliani, Director, First Reserve Corporation, born in Collefarrow, Italy on 16 March 1972, with professional address at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

- Alan G. Schwartz, Managing Director, First Reserve Corporation, born in New York, USA, 15 April 1961, with professional address at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA;

- Matthew Raben, Associate General Counsel, First Reserve Corporation, born in New York, USA, on 16 December 1973, with professional address at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA.

2) The registered office of the Company is set at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FR Solar Luxco S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.974, ici représentée par Tom Storck, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) FR Solar (Cayman) 1 Limited, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, avec siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Cayman, en cours d'immatriculation auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman, ici représentée par Tulay Sonmez, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) FR Solar (Cayman) 2 Limited, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, avec siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, The Cayman Islands, en cours d'immatriculation au Registre des Sociétés des Iles Cayman, ici représentée par Tulay Sonmez, avocat, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre FR Solar Luxco S.à.r.l., souscripteur de l'action de commandité en qualité d'associé commandité (l'Associé Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination FR Solar Luxco JVCo (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par

- (i) trois millions quatre-vingt mille (3.080.000) actions de commandité (les Actions de Commandité), et
- (ii) vingt mille (20.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et la(les) Action(s) de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Associés Ordinaires. Les Associés Ordinaires sont désignés ci-après les Associés Commanditaires. Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont ensemble désignés les Associés.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des associés.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix aux assemblées générales des associés.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5 Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actions, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Associés en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 Le Transfert d'Actions peut être restreint en vertu de tout contrat entre la Société et les Associés.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Responsabilité des Associés.

7.1 L'Associé Commandité est responsable de manière conjointe et solidaire pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Associés Commandités sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Associé Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Associé Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par l'Associé Commandité.

8.4 L'Associé Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

10.2 Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 11. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

11.1 Les assemblées générales des Associés de la Société sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Associé à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formu-

lares de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur toutes les questions que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Associé Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Associé Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 a.m. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé Commandité.

14.4 L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Sur ces faits,

1) FR Solar Luxco S. à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois millions quatre-vingt mille (3,080,000) Actions de Commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille huit cents euros (EUR 30,800);

2) FR Solar (Cayman) 1 Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10,000) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent euros (EUR 100);

3) FR Solar (Cayman) 2 Limited, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10,000) Actions Ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent euros (EUR 100).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

52336

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Associés de la Société:

- Francesco Giuliani, directeur, First Reserve Corporation, né à Collesarbo, Italie le 16 mars 1972, ayant pour adresse professionnelle One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

- Alan G. Schwartz, directeur général, First Reserve Corporation, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 15 avril 1961, ayant pour adresse professionnelle One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique;

- Matthew Raben, associate general counsel, First Reserve, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 décembre 1973, ayant pour adresse professionnelle One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mars 2008, LAC/2008/13008. - Reçu cent cinquante-cinq euros

Eur 0,5% = 155,00.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008050067/5770/602.

(080054688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Cathom Holdings S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.085.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 8 mai 2007

1. les actionnaires acceptent la démission d'Alpha Management Services (Luxembourg) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 1 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007;

3. les actionnaires acceptent la démission de Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

4. Les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 1 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008048956/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Lionshare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.610.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2008*

1. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de la société KITZ S.A., comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

2. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Marc Schintgen, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat de Monsieur Michal Wittmann, comme administrateur de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

4. Les actionnaires acceptent de reconduire le mandat d'Alpha Expert S.A., comme commissaire aux comptes de la société pour une période de 5 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048957/777/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Slovtop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.654.

Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 28 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048964/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 mars 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Cyril Zivré, avec adresse au 21-25, rue Balzac, 75008, Paris, France, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat.

- acceptation de la démission de Nils Stoesser, avec adresse au 20, Old Bailey, EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat.

- nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- nomination de Benoit Bazire, avec adresse au 1, rue Louis Murat, 91401, Paris, France, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008048968/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP01951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

—
Extrait des Résolutions des associés prises en date du 13 février 2008

- Monsieur David Lee, né le 08 janvier 1966 à Séoul, Corée, résidant professionnellement au 745 Fifth Avenue, 18^{ème} étage, New York, New York, 10151 Etats-Unis d'Amérique, nommé gérant de la société, à compter du 13 février 2008, pour une période illimitée (en remplacement de Monsieur Daniel Bernard Zwirn, démissionnaire).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur David Lee;
- Monsieur Christopher Suan;
- Monsieur Thomas Patrick;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Lorenzo Patrassi.

POUR PUBLICATION

Pour Blue Skye (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049810/8461/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

RCM International, Racing Competitions and Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 80.605.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Foetz en date du 3 mars 2008

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RACING COMPETITIONS AND MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A. en date du 3 mars 2008:

- 1- Nomination comme administrateur pour une période de six ans de Monsieur Christian LAVIEILLE, demeurant F-83330 Le Beausset, 1705 chemin de La Baro Nuecho.
- 2- Nomination comme administrateur pour une période de six ans de la société PRIMALFIN LIMITED, dont le siège social se situe à Gibraltar, Suite 33, Victoria House 26 Main Street, ici représentée par Monsieur Christian LAVIEILLE précité.
- 3- Prolongation du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno LAVIEILLE pour une période de quatre ans à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4- Nomination comme Commissaire aux Comptes pour une période de six ans de la FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. dont le siège social se situe à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
- 5- Nomination comme administrateur délégué pour une période de six ans de Monsieur Christian LAVIEILLE précité.

Foetz, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008049061/1439/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Communauté Internationale des Hommes d'Affaires du Plein Evangile (F.G.B.M.F.I.) de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7225 Bereldange, 6, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg F 2.805.

—
DISSOLUTION

*Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2008
à l'hôtel Cravat (Grand Hôtel), 29, rue F-D Roosevelt, L-2450 à 17.15 heures.*

Membres présents:

- Everett, Frank (Président) rétraié
- Bruce, Jean (Secrétaire) employé privé
- Dehoy, Jean (Trésorier- ex officia) fonctionnaire européen
- Membre absent:
- Pinheiro de Azevedo, José (cadre)

La réunion fut convoquée par le président pour discuter de la continuation ou de la 'Radiation' du chapitre de Luxembourg-Ville.

Après un bref résumé de l'œuvre de Dieu parmi les membres depuis la dernière réunion et suite aux réflexions pendant une période de trois mois, le secrétaire a noté qu'il y avait un manque d'effectifs pour le bon déroulement du chapitre.

Finalement et après avoir tout bien considéré, un vote fut pris à l'unanimité par les membres présents de rayer l'association de la liste de sociétés enregistrées au Luxembourg et de transférer les biens à «L'UNION NATIONALE» c.à.d. le 'F.G.B.M.F.I.' à Herent, B3020, Belgique. (Voir Article 12 dans Les Statuts).

La réunion fut clôturée à 19.00 heures par la prière.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008049213/8794/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06993. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Lux Invest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.149.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 12 février 2008

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de la société COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à r.l. RC B 104.830, sise, L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, de son poste d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Madame WURTH Joëlle Marie Ghislairé demeurant L-8521 BECKERICH, 27, Huewelerstrooss, de son poste d'administrateur délégué.
- L'assemblée accepte la démission de Mademoiselle STOCK Laurence demeurant, B-6637 Fauvillers (Belgique), Honville 34a, bte 2, de son poste de Commissaire aux comptes.
- L'assemblée accepte la révocation de Madame WURTH Joëlle Marie Ghislairé demeurant L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, de son poste d'administrateur.
- L'assemblée accepte la révocation, de SODITEX INTERNATIONAL S.à r.l. RC B 99.403 siège social 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich de son poste d'administrateur.

- L'Assemblée accepte la nomination du mandat d'Administrateur à partir du 12 février 2008 de Monsieur DURAND Philippe Guilhem, né le 07/04/1975 à F-34000 Montpellier (France), demeurant au 8, rue Edouard VII, F-34070 Montpellier (France) au sein de la société pour une durée de 6 ans.

- L'Assemblée accepte la nomination du mandat d'Administrateur à partir du 12 février 2008 de Madame VERMOREL Nathalie Lucette, née le 18/04/1963 à F-69003 Lyon (France), demeurant au 3 rue Roger Lenoir, F-69100 Villeurbanne (France) au sein de la société pour une durée de 6 ans.

- L'Assemblée accepte la nomination du mandat de Commissaire aux Comptes à partir du 12 février 2008 de Monsieur CATARINA Henri Claude, né le 21/02/1947 à F-34200 Sete (France), demeurant au 403, rue du Ravin d'Embarre, F-34980 Saint-Clement-de-Rivière (France) au sein de la société pour une durée de 6 ans.

- L'Assemblée accepte la Nomination de Monsieur DINGUIRARD Jacques, né le 05/09/1967 à F-34000 Montpellier (France), demeurant au 3, rue Roger Lenoir, F-69100 Villeurbanne (France) au poste d'administrateur à partir du 12 février 2008 pour une durée de 6 ans.

- L'Assemblée accepte le transfert du siège social au 6, Jos Seylerstrooss L-8522 Beckerich.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Référence de publication: 2008049086/822/36.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00599. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Fintal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 74.746.

Extrait rectificatif du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 08 janvier 2008

Le Conseil d'Administration a pris note de la décision suivante:

Layca (Management) S.A. a, en date du 05 décembre, désigné Monsieur Benoît Chapellier, Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que son représentant permanent au Conseil d'Administration de Fintal Holding S.A. avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Antonio Longo, démissionnaire.

Luxembourg, le 02 avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049459/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

B.I.P. Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 49.862.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement daté du 10 mars 2008 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dix huitième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

B.I.P. CONSULTANCY s.a., n° R.C.S B 49.862 dont le siège à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 1^{er} mars 2005;

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Claudine de la HAMETTE, premier juge au tribunal d'arrondissement et a désigné liquidateur Yvette NGONO YAH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 mars 2008 au greffe de la dix huitième chambre de ce tribunal.

En vous remerciant de vos diligences, je vous prie d'agréer. Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait conforme

Y. NGONO Y.

Le liquidateur

Référence de publication: 2008049861/8349/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Groupe Sin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.020.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2008

L'an deux mille huit, le 20 mars 2008.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée Groupe Sin, S.à r.l, ayant son siège social à L6630 Wasserbilig, 33, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le Notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 2004, ici représentée par sa gérante, Madame Nazare da Conceição Godinho de Oliveira, née à Figueira da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal;

2. Madame Nazare da Conceição Godinho de Oliveira, ouvrière, née à Figueira da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal, agissant en nom personnel;

3. Monsieur Jacinto Joao Varela Festas dos Santos, ouvrier, né à S. Joaquinho (Portugal), le 9 décembre 1982, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue, agissant en nom personnel.

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont constitué une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame Nazare da Conceição Godinho de Oliveira, ouvrière, née à Figueira da Foz (Portugal), le 29 juin 1961, demeurant à L-2410 Luxembourg, 54, rue de Reckenthal, est nommée gérante administrative,

2. Monsieur Jacinto Joao Varela Festas dos Santos, ouvrier, né à S. Joaquinho (Portugal), le 9 décembre 1982, demeurant à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue, est nommé gérant technique,

3. La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointes des gérants.

Fait à Wasserbilig, le 20 mars 2008.

Jacinto Joao Varela Festas dos Santos / Nazare da Conceição Godinho de Oliveira.

Référence de publication: 2008049226/5807/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07655. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

Mincal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.532.

—
Il résulte de trois courriers adressés à la société MINCAL S.A. que Monsieur Joseph MAYOR, Monsieur Alain HEINZ et Madame Géraldine SCHMIT ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société en date du 18 février 2008.

Il résulte d'un courrier adressé à la société MINCAL S.A. que la société Wood Appleton Oliver Experts-Comptables S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signatures

Référence de publication: 2008049342/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

CESAM, S.A., Compagnie Européenne de Support et d'Assistance au Management, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 60.076.

Le bilan au 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049296/8836/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01702. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Euronomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.967.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour EURONOMIC HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049311/3566/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01736. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Mincal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 98.532.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049319/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02343. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Atasonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.429.

Le Conseil d'administration tenu le 04 avril 2008 au siège social a décidé:
de nommer comme Président du conseil, Monsieur Jonathan LEPAGE, né le 27/08/1975, à Namur, en Belgique, résidant
professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATASONIC S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008049486/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Euronomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.967.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour EURONOMIC HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049317/3566/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01721. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Euronomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.967.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Pour EURONOMIC HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049318/3566/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01713. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Mincal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049321/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02352. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.721.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales du 21 décembre 2007 que la société AUDAX PRIVATE EQUITY FUND III, LP a cédé ses 30.000 parts sociales de NORTHERN DIGITAL S.AR.L. à la société AUDAX NDI HOLDINGS ayant son siège social au 24th Floor, 101 Huntington Avenue, Boston MA 02199, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORTHERN DIGITAL S.À.R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008049470/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP02977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049344/1984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07506. - Reçu 80,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Transline Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 108.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008049341/220/12.

(080052041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

RECTIFICATIF

La publication relative à la nomination de Madame Audrey Coppede ayant été enregistrée le 11 février 2008 sous la référence L080022077.05 comporte une erreur: L'adresse mentionnée dans l'en tête de cette publication est incorrecte.

Il convient de lire cet extrait de la façon suivante:

"MD MEZZANINE S.A., SICAR

Société d'investissement en capital à risque sous forme de société anonyme 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg R.C.S. Luxembourg: B 109.277 (la "Société")

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration le 24 août 2007

Le Conseil d'administration a co-opté avec effet au 29 juin 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010: Mme Audrey Coppede, employée privée, née à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Jean-Louis Camuzat, Mme Audrey Coppede, Mme Cécile Levi, et M. Vincent Gombault."

Cette nouvelle version corrigée remplace la version déposée antérieurement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mastelle S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049513/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02786. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008049345/1984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07522. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Ferugem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 100.949.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049346/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02691. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Mincal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.532.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049320/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02349. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080052414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2008.

Ferugem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 100.949.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008049347/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02688. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Immobilière de Roodt/Syre s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 34.967.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/04/2008.

Pour *IMMOBILIERE DE ROODT-SYRE s.à.r.l. (sous gestion contrôlée)*

J. REUTER

Référence de publication: 2008049350/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

THOMAS & FILS Matériaux de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.645.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/04/2008.

Pour *THOMAS & FILS Matériaux de Construction s.à.r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008049351/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06940. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.115.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 01 avril 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Madame Emanuela CORVASCE née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Madame Carine AGOSTINI née le 27 avril 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

* Monsieur Sébastien SCHAACK, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOB HILL S.A.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008049479/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Imco Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 94.902.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008049353/658/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03271. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Imco Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 94.902.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008049354/658/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03267. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Imco Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 94.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008049357/658/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03258. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Atman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.775.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 Avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8, L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008049584/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2008, réf. DSO-CP00011. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080054370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Imco Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 94.902.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008049355/658/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03265. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

THOMAS & FILS Matériaux de Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.645.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09/04/2008.

Pour THOMAS & FILS Matériaux de Construction s.à.r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2008049352/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06938. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080053113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 12 juillet 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2007, LAC/2007/18111 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008:
 - Monsieur Jean-Claude Finck, président
 - Monsieur Michel Birel, vice-président
 - Monsieur Gilbert Ernst, administrateur
 - Monsieur Jean Habay, administrateur
 - Monsieur Pit Hentgen, administrateur
 - Monsieur Guy Hoffmann, administrateur, avec adresse professionnelle au 48-50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
 - Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur,
 - Monsieur Jacques Mangen, administrateur,

- Nicolas Rollinger, administrateur
- Monsieur Guy Rosseljong, administrateur
- Monsieur Paul Waringo, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008049495/211/33.

(080054305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.760,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.474.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cândida Gillespie

Gérant

Référence de publication: 2008049416/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Marmor S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 35.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MARMOR S.A. Holding, tenue en date du 30 janvier 2008,

1 Acceptation du changement du siège social du L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare au L-1835 Luxembourg, 17, rue des jardiniers, avec effet au 1^{er} mars 2008:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Pour la société

Gad Sebbag

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008049411/7524/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Imco Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 94.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008049356/658/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03263. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Axa Alternative Financing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.072.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 janvier 2008

Monsieur Brian Anthony McMahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Pascal Claude Robert Leclerc, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA Alternative Financing Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049516/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.760,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.473.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 26 mars 2008 que le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Cândida Gillespie

Gérant

Référence de publication: 2008049415/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Baie des Rois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 120.540.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BAIE DES ROIS S.A., tenue en date du 30 janvier 2008:

1 - Acceptation du changement du siège social du L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare au L-1835 Luxembourg, 17, rue des jardiniers, avec effet au 1^{er} mars 2008:

2 - Démission de Corporate Accounting & Management Services Société Civile, ayant son siège social à L1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare comme commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2008.

3 - Nomination comme nouveau commissaire: AYMS Audit Sàrl (RC B124877), 17, rue des jardiniers, L-1022 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Pierre GAMBA
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008049410/7524/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Boston Technology Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.690.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2008, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, LAC/2008/12187.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme holding «BOSTON TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 10 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 1988, page 6955.

La société a été mise en liquidation suivant acte notarié, en date du 16 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 457 du 30 avril 2004.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008049421/242/22.

(080054414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Ascania I Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.671.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 125.604, here represented by Catherine Cadet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "ASCANIA I BETA S. à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more

generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

The Corporation may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estates

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration

and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st of May and closes on the 30th of April.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30th day of April 2008.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand (2,000.-) euro.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) Is appointed as B manager for an undetermined duration, Richard Douglas Johnson, residing at 15 Highbury Terrace, N5 1UP London, United Kingdom,

3) Is appointed for an undetermined duration, VAN GEET DERICK & CO, Réviseur d'Entreprises S.à r.l., having its registered office at L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade Registry, under the number B 73.376, as statutory auditor of the company.

4) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 125.604, ici représentée par Catherine Cadet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'elle dresse comme suit les statuts (les " Statuts ") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "ASCANIA I BETA S à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société pourra aussi faire l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, pourra accomplir toutes opérations liées au dit bien immobilier à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1er mai et se termine le 30 avril.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 avril 2008.

Souscription et libération

ASCANIA I HOLDINGS S.à r.l., prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille (2.000,-) euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante A pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Est nommé gérante B pour une durée indéterminée Richard Douglas Johnson, ayant son adresse privé au 15 Highbury Terrace, N5 1UP Londres, Royaume-Uni.

3) Est nommé pour une durée indéterminée VAN GEET DERICK & CO, Réviseur d'Entreprises S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 73.376, comme réviseur d'entreprise.

4) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cadet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 avril 2008, LAC/2008/13531. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents
Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050064/5770/416.

(080054725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dixxi S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DIXXI S. à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B 129.797 (the "Company").

The Company was incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 9 July 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1846 of 30 August 2007, and the articles of association (the "Articles of Association") have been amended by a notarial deed of the under-signed notary dated 30 January 2008 not yet published in Mémorial C.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed "ne varietur" by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 1,000,100 shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from "Dixxi S.à r.l." into "Casa Reha Luxembourg S.à r.l." and subsequent amendment of article 1 of the coordinated articles of association of the Company;

2. Amendment to article 9 of the coordinated articles of association of the Company in order to provide that the Company shall be bound either (i) by the joint signature of any two managers, whereof at least one Category A Manager and one Category B Manager or (ii) by the sole signature of any Category B Manager, as follows:

" **Art. 9. Representation of the Company.** Except otherwise provided in the Articles, towards third parties, the Company shall be bound either (i) by the joint signature of any two managers, whereof at least one Category A Manager and one Category B Manager or (ii) by the sole signature of any Category B Manager."

3. Insertion of:

(a) the three following definitions in Chapter VIII of the coordinated articles of association of the Company:

- "Acquisition Price": means the total amount the Leaver Seller paid directly in cash or indirectly by way of assignment of claims to the Company to make his capital contribution (including any premium) for the subscription of his Shares.

- "Buyer": means Deukalion Einhundertneunzehnte Vermögensverwaltungs-GmbH, having its registered address at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt/Main, registered in the commercial register of the lower court of Frankfurt/Main under HR B 8 00 43.

- "SPA": has the meaning given to it in the Shareholders Agreement.

(b) a new business act in point (o) of article 11.7 of the coordinated articles of association of the Company, which shall read as follows:

"giving notice of any variation to, or waiving any provision of, or right under, and amendment of the SPA by the Buyer;"

4. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from "Dixxi S. à r.l." into "Casa Reha Luxembourg S. à r.l." and to amend subsequently the article 1 of the coordinated articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 1. Form.** Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name Casa Reha Luxembourg S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»)."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 9 of the coordinated articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 9. Representation of the Company.** Except otherwise provided in the Articles, towards third parties, the Company shall be bound either (i) by the joint signature of any two managers, whereof at least one Category A Manager and one Category B Manager or (ii) by the sole signature of any Category B Manager."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to insert:

(a) the three following definitions in Chapter VIII of the coordinated articles of association of the Company:

- "Acquisition Price": means the total amount the Leaver Seller paid directly in cash or indirectly by way of assignment of claims to the Company to make his capital contribution (including any premium) for the subscription of his Shares.

- "Buyer": means Deukalion Einhundertneunzehnte Vermögensverwaltungs-GmbH, having its registered address at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt/Main, registered in the commercial register of the lower court of Frankfurt/Main under HR B 8 00 43.

- "SPA": has the meaning given to it in the Shareholders Agreement.

(b) a new business act in point (o) of article 11.7 of the coordinated articles of association of the Company, which shall read as follows:

"giving notice of any variation to, or waiving any provision of, or right under, and amendment of the SPA by the Buyer;"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DIXXI S. à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.797 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte par-devant le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1846 du 30 août 2007, et les statuts de la Société (les "Statuts") ont été amendés par un acte notarié du notaire sous-signé du 30 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C.

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,000,100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Changement de nom de la Société de "Dixxi S.à r.l." en "Casa Reha Luxembourg S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts coordonnés de la Société;

2. Modification de l'article 9 des statuts coordonnés de la Société pour prévoir que la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers soit (i) par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature unique de tout Gérant de Catégorie B, comme suit:

" **Art. 9. Représentation de la Société.** Sauf disposition contraire des Statuts, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers soit (i) par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature unique de tout Gérant de Catégorie B."

3. Insertion de:

(a) trois définitions suivantes au Chapitre VIII des statuts coordonnés de la Société:

- "Prix d'Acquisition: signifie le montant total que le Vendeur Sortant a payé directement en numéraire ou indirectement par voie de cession de créances à la Société pour faire son apport en capital (y compris toute prime d'émission) pour la souscription de ses Parts Sociales.

- "Acheteur": signifie Deukalion Einhundertneunzehnte Vermögensverwaltungs-GmbH, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt/Main, immatriculé au registre commercial de la cour basse de Frankfurt/Main sous HR B 8 00 43.

- "SPA": a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

(b) une nouvelle action d'affaires au point (o) de l'article 11.7 des statuts coordonnés de la Société, qui aura la teneur suivante:

"octroi d'avis de toute variation de, ou renonciation à toute disposition qui, ou droit sous, et modification du SPA par l'acheteur;"

4. Divers.

L'assemblée générale des associés, après délibération, prend des résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société de "Dixxi S.à r.l." en "Casa Reha Luxembourg S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts coordonnés de la Société, lequel se lira comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme.** Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Casa Reha Luxembourg S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»)."

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 9 des statuts coordonnés de la Société, lequel se lira comme suit:

" **Art. 9. Représentation de la Société.** Sauf s'il en est disposé autrement dans les Statuts, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers soit (i) par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature unique de tout Gérant de Catégorie B."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'insérer:

(a) trois définitions suivantes au Chapitre VIII des statuts coordonnés de la Société:

- "Prix d'Acquisition: signifie le montant total que le Vendeur Sortant a payé directement en numéraire ou indirectement par voie de cession de créances à la Société pour faire son apport en capital (y compris toute prime d'émission) pour la souscription de ses Parts Sociales.

- "Acheteur": signifie Deukalion Einhundertneunzehnte Vermögensverwaltungs-GmbH, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt/Main, immatriculé au registre commercial de la cour basse de Frankfurt/Main sous HR B 8 00 43.

- "SPA": a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés.

(b) une nouvelle action d'affaires au point (o) de l'article 11.7 des statuts coordonnés de la Société, qui aura la teneur suivante:

"octroi d'avis de toute variation de, ou renonciation à toute disposition qui, ou droit sous, et modification du SPA par l'acheteur;"

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît leur nom, prénom, état civil et résidence, les personnes pré-mentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 avril 2008, LAC/2008/13742 — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050027/5770/167.

(080054860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Orius - It S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 99.776.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008049891/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2008, réf. DSO-CO00034. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080054355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Phoenix Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4574 Differdange, 3, rue du Parc Gerlache.

R.C.S. Luxembourg B 122.651.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 Avril 2008.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8, L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2008049593/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2008, réf. DSO-CN00093. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080054374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Shane Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.788.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance en date du 25 mars 2008 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 21 mars 2008.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Luxembourg Corporation Company

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008049418/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.522.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joao Manuel FERNANDES MARTINS, ouvrier, né à Turiz/Vila Verde (Portugal) le 26 décembre 1971, demeurant à L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline;

2.- Madame Rosa Maria GONCALVES VIEIRA, caissière, épouse de Monsieur Joao Manuel FERNANDES MARTINS, née à Braga (Portugal) le 9 septembre 1967, demeurant à L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "J.M. RENOVATION S.à r.l.", avec siège social à L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 7 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 218 du 23 février 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 572 du 18 mars 2006, ci-après la "Société".

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 98.522.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

1.- Par Monsieur Joao Manuel FERNANDES MARTINS, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
2.- Par Madame Rosa Maria GONCALVES VIEIRA, préqualifiée, cinq parts sociales	5
Total cinq cents parts sociales	500

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4065 Esch-sur-Alzette, 43, rue de la Colline, à L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Pontpierre."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: Joao Manuel FERNANDES MARTINS, Rosa Maria GONCALVES VIEIRA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008, Relation: LAC/2008/13212. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 avril 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008050026/222/51.

(080054698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

M.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 137.700.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "M.M.P. S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - libération

Toutes les actions ont été souscrites par Maître Marc THEISEN, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Maître Marc THEISEN, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Madame Sylvie SIBENALER, secrétaire, né à Arlon (Belgique), le 2 février 1969, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 avril 2008, Relation: CAP/2008/1028. — Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000,00 à 0,5 % = 155,00.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 avril 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008050070/236/163.

(080055231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

Gaijin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.339.

Im Jahre zweitausendacht, am einunddreißigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Ist erschienen:

die Gesellschaft PANIOL MANAGEMENT S.A., mit Sitz auf den Seychellen, Oliaji Trade-Center, Francis Rachel Street, Victoria-Mahé, hier vertreten durch Herrn Fernand SASSEL, expert comptable, wohnhaft in Münsbach,

aufgrund einer Generalvollmacht aufgenommen in Victoria-Mahé am 27. November 2007 welche nach "ne varietur" Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welcher Kompagent, hier vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchte, Folgendes zu beurkunden:

Der Kompagent ist alleiniger Teilhaber der Gesellschaft "GAIJIN S.A." mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 79.339, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 12. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 486 vom 28. Juni 2001, und deren Statuten zum letzten Mal gemäß notarieller Urkunde vom 2. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1440 vom 12. Juli 2007, abgeändert wurden.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (50.000.- EUR), eingeteilt in fünfzig (50) Aktien zu je eintausend Euro (1.000.- EUR) vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herr Fernand SASSEL, expert comptable, geboren in Clervaux am 16. April 1959, wohnhaft in L-5366 Münsbach, 222, rue Principale.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 avril 2008, Relation: REM/2008/458. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 9. April 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008049616/8085/43.

(080054261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Red Pepper Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 97.185.

—
Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège le 21 juin 2007

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme RED PEPPER LUX S.A. procède aux modifications suivantes:

- L'assemblée accepte la démission de Madame Isabelle LAMY (N.N. 65.06.13-448-84) et de Monsieur Patrick PIRON (N.N. 64.06.01-151-41) toutes leurs fonctions d'administrateur à dater de ce jour.

- La société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur délégué ou par la signature de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur délégué.

- L'assemblée accepte la démission de Madame Eliane LECOMTE (N.N. 77.05.14-228-34) de sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'assemblée accepte la nomination de Roger PONCELET (N.N. 36.03.20-047-33) né à Bande le 20/03/1936, domicilié Chemin de Musy 40 à 6600 Bastogne aux fonctions de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Pour RED PEPPER LUX SA

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises S.A.

MAISON, 91, L-9645 DERENBACH

Signature

Référence de publication: 2008049608/1681/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises, HRT Révision S.A., pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008 pour une période de 1 an. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

SERVAIS S.A.

Sandra Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2008049813/1471/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

Alegis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.512.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2008049444/7851/11.

(080054258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.